



71e Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

PREMIERE COMMISSION

Débat général sur les points de l'ordre du jour
relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

(Points 89 à 105)

Intervention

de Son Excellence **Monsieur Mamadi TOURE**,
Ambassadeur, Représentant Permanent de la République
de Guinée auprès des Nations Unies

New York, le 11 octobre 2016

Monsieur le President,

La délégation guinéenne voudrait vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la tête de cette importante Commission, ainsi que les autres membre du bureau.

Votre compétence avérée et vos qualités personnelles constituent le gage de succès de nos travaux.

Elle exprime également sa profonde gratitude à votre prédécesseur des Pays-Bas qui s'est acquitté de sa mission avec efficacité, lors de la 70ème session ordinaire de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président,

Les déclarations faites par l'Indonésie, au nom des Pays Non Alignés et le Nigeria au nom de l'Afrique, traduisent parfaitement les préoccupations de la Communauté internationale face à l'un des défis majeurs à relever, dans un contexte chargé à la fois de perspectives prometteuses et surtout de menaces variés, induites par le phénomène de la mondialisation.

Il s'agit notamment des efforts persévérants à mener pour assurer le désarmement général et complet, bâtir conformément à la Charte des Nations Unies, une sécurité collective au bénéfice de l'humanité toute entière.

Dans ce cadre, le désarmement classique demeure-t-il une problématique majeure pour maints pays du globe, en raison des conséquences politiques, économiques, sociales et humanitaires de la fabrication, du transfert, de la prolifération, et de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, en particulier en Afrique.

Ce fléau dangereux a connu une ampleur sans précédent avec la résurgence d'actes terroristes et la montée de l'extrémisme violent sous toutes ses formes.

C'est pourquoi, l'adoption du Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ajoutée aux instruments juridiques comme le Protocole contre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, le Traité sur le commerce de armes, demeurent un rempart inexpugnable.

Dès lors, leur mise en œuvre par l'appropriation pour une plus grande visibilité, leur universalisation, la coopération et l'assistance internationales, ainsi que la promotion des acteurs clés comme la société civile nécessaire.

L'on ne saurait donc insister suffisamment sur l'importance des Conventions, Protocoles, Codes de conduite, Déclarations, Décisions, Principes, Lignes directrices, Régimes des Nations Unies et des organisations régionales et sous régionales.

En Guinée, une Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre est instituée. Elle comprend en son sein, les Ministres de la Défense nationale, de la Sécurité et de la Protection civile, de la Justice, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Assemblée Nationale et de la société civile.

Ma délégation adresse ses remerciements au Centre de Politique de sécurité de Genève qui vient d'organiser un cours sur la mise en œuvre efficace du Traité sur le Commerce des Armes du 22 au 30 septembre 2016 à Dakar, avec l'appui de la Suisse, de la France et du PNUD.

Monsieur le Président,

De nos jours, les risques de prolifération nucléaire sont sérieux et nombreux.

Dans cette optique, ma délégation soutient fermement les actions ci-après :

- La cessation de la course aux armements dans l'espace extraatmosphérique, afin d'assurer la sécurité de tous et prévenir sa militarisation ;
- Les nouvelles technologies d'information et de communication sont à mettre au service du développement économique et social, de la paix et de la sécurité internationale ;
- L'application effective du Traité de non-prolifération par toutes les Parties sans exclusive et l'utilisation des essais à des fins pacifiques ;
- La reconnaissance du rôle irremplaçable de la Conférence du Désarmement, en sa qualité d'instrument multilatéral de négociation et de la Première commission, dans le but de sortir de la léthargie dans laquelle les négociations s'enlisent depuis des décennies ;

- La mise en exergue du rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
- La création et l'opérationnalisation des zones exemptes d'armes nucléaires, au sujet desquelles le Traité de Pelindaba en Afrique est à saluer ;
- Le soutien au groupe d'experts intergouvernementaux constitué sur le désarmement nucléaire du TNP et ses trois piliers ;
- L'adoption des normes et règles rigoureuses en matière de désarmement chimique et biologique.

La République de Guinée est disposée, aux côtés des autres Nations, à apporter sa contribution pour défendre l'ordre mondial, bâtir un monde pacifique, prospère et juste, un système de gouvernance mondiale, démocratique et transparente, sur la base du consensus et de la négociation.

Elle accorde une attention particulière à une approche globale, sans exclure de la sécurité régionale renforcée pour résoudre les conflits, éliminer le terrorisme et écarter la menace nucléaire.

Je vous remercie